



COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**UNE REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA
Vendredi 15 décembre 2023 A 18 H à la salle du Conseil Municipal d'Abriès (1^{er} étage)**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte-rendu de séance du 23 novembre 2023.
3. Attribution du marché pour l'exécution d'un service public de transport routier non-urbain sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison d'hiver 2023-2024 – Lot n° 6 (St-Véran intra).
4. Délibérations relatives à l'organisation, à la distribution et au remboursement des frais de secours sur pistes pour la saison d'hiver 2023-2024.
5. Délibération instaurant la prime « pouvoir d'achat » pour les agents territoriaux.
6. Délibération autorisant le Maire à déposer une demande de subvention pour la mise aux normes des installations électriques de l'Eglise de Ristolas.
7. Délibération modificative relative à l'échange de parcelles avec les consorts BARBERO.
8. Délibération attribuant les travaux de construction de la cabane des Sagnes.
9. Questions diverses :
 - 9.1. Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc ...).
 - 9.2. Achat de la parcelle C325 dans le périmètre de protection des captages de Ristolas.

A Abriès-Ristolas, le 07/12/2023, pour affichage,
Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

